

Propositions financières Budget Primitif 2012

Rapport n° CG/2011/122

Résumé :

Le présent rapport a pour objet le vote des crédits de la politique en faveur de la conservation et de la diffusion du patrimoine.

Ainsi ce rapport propose-t-il d'inscrire au budget primitif 2012 un crédit de 9 335 293,56 €.

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2012
PEP	Direction des Archives, du Patrimoine et de la Mémoire	5 717 000,00 €
PAT	Direction de l'Immobilier	2 740 000,00 €
PEP	Château du Haut Koenigsbourg	791 500,00 €
PF	Direction des Services Généraux	76 000,00 €
PF	Direction des finances et de la commande publique	10 793,56 €
	TOTAL	9 335 293,56 €

3220 – Château du Haut-Koenigsbourg

Crédits proposés au BP 2012 : 3 360 500,00 €

Crédits inscrits au BP 2011 : 4 326 530,00 €

Le château du Haut-Koenigsbourg fait l'objet d'un rapport spécifique.

3221 – Protection, valorisation du patrimoine protégé

Crédits proposés au BP 2012 : 630 000,00 €

Crédits inscrits au BP 2011 : 1 113 000,00 €

L'ensemble des crédits proposés dans le cadre de la protection et de la valorisation du patrimoine permettent de soutenir les opérations dont la réalisation est certaine, et pour lesquelles la mobilisation des fonds pourra être effective sur l'exercice budgétaire 2012. L'engagement du soutien départemental tiendra compte de la date de démarrage effective des travaux, de façon à permettre l'ajustement des enveloppes et un calibrage optimal des crédits inscrits, sans pénaliser les maîtres d'ouvrage.

Il s'agit principalement de travaux prévus aux châteaux de la Petite Pierre, de Thanville et pour la restauration des bâtiments du musée Westercamp de Wissembourg.

Concernant les actions de valorisation et de sauvegarde des ruines de châteaux, le Département a, en 9 ans, accompagné et soutenu la réalisation de plus de 1500 journées de travail bénévole par an. Chantiers écoles, chantiers de formation, découverte, initiation, le patrimoine fédère, épanouit, construit ou reconstruit les personnes autour de projets de valorisation culturelle ou de sauvegarde monumentale. Le Département a, en 2011, subventionné les projets à hauteur de 25 000 €, portés par une douzaine d'associations.

Un crédit de 20 000 € est sollicité dans le cadre du budget primitif 2012 afin de poursuivre cette action.

Enfin, dans le cadre du programme de révision des politiques départementales, un aménagement des critères consacrés au patrimoine protégé a été récemment décidé. Le département va abandonner, dorénavant, la notion d'aide apportée aux différents types de travaux, pour passer à une notion d'usage du bâtiment (le passage humain ne générant pas ou peu de recettes, quand l'occupation humaine génère une forme de plus-value, directe ou indirecte). Il s'agit bien d'aider moins qu'auparavant les édifices générant des recettes – au sens large – pour leur propriétaire.

3222 – Protection, valorisation du patrimoine non protégé

Crédits proposés au BP 2012 : 1 350 793,56 €

Crédits inscrits au BP 2011 : 1 390 793,56 €

Dans le cadre du programme de révision des politiques départementales, un aménagement des critères relatifs au patrimoine bâti d'intérêt culturel a été décidé par l'assemblée départementale. Ces dispositifs concernent le patrimoine religieux et le « petit patrimoine non protégé » (lavoirs, calvaires...). L'enjeu consiste, pour le Département, à donner davantage de lisibilité à son action, à intégrer systématiquement la notion de valorisation culturelle du patrimoine, et, naturellement, à maintenir le patrimoine bâti en bon état technique. Par conséquent, il s'agit d'aider prioritairement les travaux destinés à préserver l'édifice (approche de conservation préventive) au détriment des travaux dits « de confort » qui seront moins aidés que par le passé.

Dans le cadre du projet de « valorisation de la mémoire et des combats de 1870 », le Département est engagé dans une démarche de valorisation de ce patrimoine en coordonnant les partenaires privés et publics. Le projet a pour ambition de proposer des pistes pédagogiques, touristiques, muséales et patrimoniales déclinées dans le projet d'aménagement des sites de mémoire des combats de 1870, afin d'accroître le potentiel touristique et économique du territoire concerné.

S'agissant du soutien apporté aux sociétés d'histoire, il a été décidé de reconduire les subventions attribuées en ciblant la diffusion des ouvrages publiés par ces sociétés sur les collèges, lycées, bibliothèques et médiathèques du territoire concerné. Une convention est actuellement à l'étude avec la Fédération des sociétés d'histoire.

3223 – Equipements culturels et muséographie

Crédits proposés au BP 2012 : 2 230 000,00 €

Crédits inscrits au BP 2011 : 1 884 285,00 €

Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (PNRVN) :

Lors de la séance du 26 octobre 2009, le Conseil Général a approuvé la mise en place d'un nouveau partenariat, sous la forme d'une convention d'objectifs, entre le PNRVN et le Département. Celle-ci a, notamment, pour objectif de rendre l'action de ce dernier plus lisible. Cette convention, établie pour la période 2010/2012, prévoit une globalisation de l'aide départementale au titre du développement culturel. La participation départementale s'élève actuellement à 80 000 € par an. Une évaluation de la Conservation des musées et sites patrimoniaux du Parc est menée parallèlement à la révision de la charte du PNRVN et à la révision de la politique muséale départementale.

Autres projets muséaux :

Depuis 1991, le Département s'est engagé dans une politique d'aide aux musées locaux. L'intervention porte sur l'étude de faisabilité d'équipements muséographiques, leur création, restructuration, mise aux normes, extension. Les crédits inscrits en 2012 visent à conforter l'offre muséale du territoire, à redynamiser les sites existants, mais aussi à aboutir

à une stratégie de mise en réseau. Les orientations 2011-2014 approuvées en séance plénière du 25 octobre 2010 conduiront à cibler le dispositif d'intervention sur l'aide à la définition et la mise en œuvre de projets de développement culturel, éducatif et touristique.

Certains projets majeurs méritent cependant quelques développements spécifiques, et notamment les suivants :

Musée de Bouxwiller

Le musée de Bouxwiller en Pays de Hanau, labellisé « Musée de France », fait l'objet d'un projet de rénovation d'ampleur. Inscrit comme projet d'excellence dans le contrat de territoire du Pays de Hanau 2008-2013, le projet bénéficie d'un soutien départemental important, 1 354 200 € HT, soit 30 % de la dépense subventionnable. Cette participation financière est gérée sous forme d'une AP/CP.

L'AP est rééchelonnée comme suit :

- 2012 : 429 000 €
- 2013 : 470 048 €
- 2014 : 222 000 €
- 2015 : 137 865,84 €

Musée Lalique

Les travaux, entamés en novembre 2008, se sont achevés au printemps 2011 et l'ouverture officielle du musée Lalique a eu lieu début juillet 2011. Celui-ci a rencontré un important succès populaire, avec près de 60 000 visiteurs du 1^{er} juillet au 31 octobre.

L'année 2012 sera la première année de fonctionnement complète pour le musée.

La contribution statutaire du département au fonctionnement du Syndicat mixte constitue un engagement important, prévu à hauteur de 800 000 € en 2012.

Centres d'Interprétation du Patrimoine

Le Département s'est engagé dans une politique de mise en réseau des structures patrimoniales par la création des Centres d'Interprétation du Patrimoine (CIP). Est prévu au budget primitif 2012 un crédit de 790 000 €, dont 670 000 € en investissement et 120 000 € en fonctionnement pour financer la mise en œuvre de plusieurs projets :

1. « Les Ateliers de la Seigneurie » à Andlau :

L'avant-projet définitif du projet de réaménagement de la Seigneurie sur la thématique patrimoniale autour des gestes et savoir-faire a été validé au courant de l'année 2010. Cet équipement aura vocation à illustrer, interpréter et assurer la promotion du patrimoine et de l'ensemble des ressources et savoir-faire traditionnels du Pays de Barr et du Bernstein, à travers trois thématiques d'excellence : patrimoine bâti, patrimoine religieux, et vignoble. Sur près de 1460 m², ce Centre d'Interprétation du Patrimoine accueillera des ateliers, une exposition permanente, des espaces événementiels, un centre de documentation, un point d'information touristique, un espace de dégustation.

Le chantier a démarré en octobre 2010. L'ouverture est prévue à la fin du premier trimestre 2012. Parallèlement, des études sont menées sur le fonctionnement et la communication de ce CIP.

2. Le Centre d'Interprétation du Patrimoine consacré à l'archéologie à Dehlingen :

Porté par la Communauté de communes d'Alsace Bossue, ce projet vise à sensibiliser un large public aux richesses patrimoniales et naturelles préservées de ce territoire. Il comprend trois facettes : la restauration de la maison Koeppel ; la valorisation de quatre sentiers thématiques à travers le village et les vergers ; la consolidation et la mise en valeur du site archéologique de la villa gallo-romaine de Dehlingen.

Ce Centre d'Interprétation du Patrimoine donnera à comprendre et à voir, de manière active, la vie quotidienne et l'économie d'une campagne à l'époque gallo-romaine telles qu'elles ont pu être vécues en Alsace Bossue du I^{er} aux IV^e siècles après J.C.

3. Le Centre d'Interprétation du Patrimoine du Centre Européen de l'Orgue et des Flûtes du monde à Marmoutier :

Porté par la Communauté de communes du Pays de Marmoutier, il fait l'objet d'une étude globale de faisabilité et de programmation d'architecture.

4. La Maison Rurale de l'Outre-Forêt à Kutzenhausen

Une convention de partenariat d'une durée de deux ans a été approuvée en Commission Permanente du 1^{er} mars 2010 entre l'Association des Amis de la Maison Rurale de l'Outre-Forêt, la Communauté de communes de Sauer-Pechelbronn, et le Département.

5. Le Château de Lichtenberg :

Le site a été labellisé « Centre d'Interprétation du Patrimoine » sur le thème de la création artistique en Commission Permanente du 3 mai 2010. Trois pistes de développement ont été identifiées (architecture, grès, théâtre), qui feront l'objet d'expérimentations et permettront de construire progressivement l'identité du lieu.

3225 – Archives départementales

Crédits proposés au BP 2012 : 864 000 € (dont 250 000 € de crédits de paiement pour les travaux complémentaires du nouveau bâtiment des Archives départementales)

Crédits inscrits au BP 2011 : 587 300 €

Les travaux de mise en état de fonctionnement des installations climatiques et d'optimisation énergétique du bâtiment ont débuté en mai 2011 et doivent s'achever en février prochain. 2012 sera donc l'année du déménagement des collections et des personnels dans le nouveau bâtiment.

Sous réserve que la date de fin de chantier soit respectée, le déménagement des Archives départementales devrait donc pouvoir commencer début mars 2012 ; il durera 7 mois, et l'ouverture au public pourrait ainsi avoir lieu au dernier trimestre 2012.

Un crédit de 614 000 € est, par ailleurs, inscrit au budget pour mener à bien les projets des Archives départementales.

Les frais relatifs au déménagement (430 900 €) représentent 70 % de ce montant. Le solde des crédits demandés (183 100 €) sera affecté principalement à des prestations externes de préservation des documents (microfilmage et numérisation ; restauration), à l'acquisition de mobilier spécifique ou encore de documents d'archives privées.

Le vaste programme de numérisation se poursuit, et concerne également les inventaires anciens, très consultés par le public et qui sont destinés à étoffer l'offre disponible sur le site Internet, sans oublier le programme mis en œuvre dans le cadre du « Florilège » des Archives : il s'agira de donner à voir les documents les plus emblématiques de l'histoire du département, tant sur le plan visuel qu'historique.

3226 – Pôle d'archéologie interdépartemental rhénan

Crédits proposés au BP 2012 : 900 000,00 €

Crédits inscrits au BP 2011 : 900 000,00 €

Le PAIR se situe, dans une perspective à moyen terme (2013-2014), sur le niveau supérieur d'activité esquissée lors des projections pluri annuelles en 2008. En 2012,

l'activité opérationnelle de l'établissement sera marquée par le démarrage de nouveaux chantiers de fouille, autorisé par l'achèvement des derniers rapports de fouille de la LGV Est. Il s'agit de fouilles en régie, pour le compte du Conseil Général du Bas-Rhin, de la deuxième tranche de la fouille pluriannuelle engagée sur le Parc départemental d'activités de Brumath et environs, mais aussi de plusieurs engagements sur d'autres zones d'activité et de lotissements.

Les enjeux du budget 2012 :

2012 constituera l'année d'inscription du plan de financement du Centre Archéologique Mixte (PAIR et Centre de conservation et d'études - CCE), d'un coût de 9,5 millions d'euros (sans incidences budgétaires pour le Département en 2012), financés par un emprunt bancaire consolidé de 5,5 millions d'euros et une subvention de l'Etat de 4 millions d'euros. Les autres dépenses d'investissement (700 000 €) porteront sur l'acquisition de la flotte automobile, auparavant louée, le développement d'outils informatiques et une politique ambitieuse d'équipements innovants, avec un premier volet sur la géophysique appliquée à l'archéologie. Ces équipements seront financés par des subventions européennes et des fonds de soutien à la recherche (mécénat et fonds ministériels).

La dotation annuelle de fonctionnement contribue au financement des missions de service public de l'établissement : conseil aux collectivités, inventaire du patrimoine archéologique, conservation et restauration des collections, recherche et communication scientifique, politique culturelle et éducative auprès des publics et valorisation du patrimoine.

La participation du département pour l'année 2012 est fixée à 870 000 euros.

Outre le fonctionnement des missions de service public, le PAIR engagera en 2012 des actions spécifiques pour le compte du département du Bas-Rhin, dans le cadre de la convention de la gestion des sites et des collections, portant notamment sur :

- le site archéologique départemental de Mackwiller : entretien courant et développement des liens avec le CIP de Dehlingen ;
- le gisement paléolithique de Mutzig-Rain : campagne de fouille annuelle programmée et rédaction du projet d'étude européen, avec pour partenaires principaux les universités de Bâle, Cologne et Strasbourg et la DRAC Alsace. Ce projet devra être mis en œuvre en 2013 ;
- le dépôt monétaire de Preuschedorf : préparation de la publication des résultats pour la fin de l'année.

La contribution du département pour l'année 2012 pour ces projets spécifiques est fixée à 30 000 euros.

Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

Code	Libellé Mode d'action	Crédits inscrits au BP précédent	Crédits proposés au BP
3220	Château du Haut-Koenigsbourg	4 326 530,00 €	3 360 500,00 €
3221	Protection, valorisation du patrimoine protégé	1 113 000,00 €	630 000,00 €
3222	Protection, valorisation du patrimoine non protégé	1 390 793,56 €	1 350 793,56 €
3223	Equipements culturels et muséographie	1 884 285,00 €	2 230 000,00 €
3225	Archives	587 300,00 €	864 000,00 €
3226	Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan	900 000,00 €	900 000,00 €

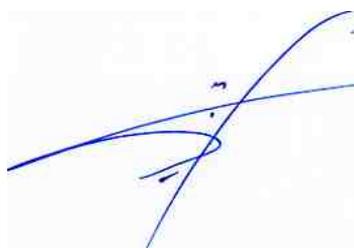
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission de la culture, du patrimoine et de la mémoire, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général approuve les dispositions du rapport traduites dans le budget primitif 2012.

Il décide par ailleurs de verser un premier acompte de la dotation financière 2011 du Département au fonctionnement du Pôle d'archéologie interdépartemental rhénan (PAIR), d'un montant de 675 000 €, dès le vote du budget primitif 2012.

Strasbourg, le 21/11/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL